

Questionnaire Sociétés Savantes - Réponses de la campagne Jadot 2022

Le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France réunit près de 70 membres couvrant l'ensemble des disciplines du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce sont des associations à but non lucratif dont la parole est indépendante des institutions d'Etat, et qui ont le but commun de soutenir la recherche dans leurs disciplines et d'être à l'interface entre le monde académique et la société. C'est à ce titre que le Collège souhaite contribuer au débat public et définir des priorités en ce qui concerne les sciences, la recherche et l'enseignement supérieur public.

La pandémie a montré la nécessité et le rôle essentiel de la recherche et des sciences, notamment pour construire des connaissances fondamentales dans tous les champs disciplinaires, pour comprendre la nature des problèmes auxquels nous sommes confrontés, et pour apporter des solutions aux questions de société. La recherche scientifique (enjeux, organisation, financement) et la formation des citoyen.ne.s aux sciences devraient constituer un temps fort de la campagne présidentielle, or nous constatons que pour le moment, ces sujets n'ont quasiment pas leur place dans les débats.

Le Collège demande donc à chacun/chacune des candidats et candidates de décliner son programme de politique générale sur les 4 grandes questions suivantes :

1/ Pensez-vous que la confiance entre les citoyennes et citoyens et les sciences pourrait être améliorée par les mesures suivantes ? Si vous êtes d'accord, comment les mettriez-vous en œuvre ?

1. Le renforcement du rôle de l'école, du collège et du lycée dans l'éducation des citoyennes et citoyens aux sciences et la démarche scientifique
2. Une diffusion plus efficiente dans le public des connaissances scientifiques, notamment par une clarification des informations publiées
3. La réduction des inégalités sociales/territoriales d'accès aux sciences et à la culture scientifique
4. Un meilleur soutien aux étudiantes et étudiants des universités et autres établissements publics
5. Une place plus importante faite aux diplômées et diplômés du monde universitaire de toutes disciplines dans la haute administration et dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales.

La confiance citoyenne en la science est aujourd'hui très dégradée. La crise du Covid, les puissants mécanismes de distorsion de l'information par les réseaux sociaux, le rôle de la science dans des technologies à impact négatif, ont joué un rôle dans cette désaffection. Cette confiance est pourtant essentielle pour une démocratie éclairée : afin de lutter contre les obscurantismes ou confusionnismes, de déjouer les pièges des marchands de doute, ou de surmonter les puissants freins institutionnels ou psychologiques à la transition écologique. À cet égard, toutes les mesures que vous proposez vont dans la bonne direction.

La dégradation de notre enseignement scientifique est illustrée par nos mauvais résultats dans les classements internationaux et les fortes disparités entre les élèves. Nous devons mener notre effort à tous les niveaux, du primaire au secondaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Cela passera d'abord par un meilleur accompagnement et une valorisation des enseignants et des moyens financiers pour rééquilibrer les disciplines au sein du tronc commun (rappelons que les sciences mathématiques sont la discipline qui a perdu le plus d'heures dans la réforme du baccalauréat !) et assurer une meilleure transition vers le supérieur. Je n'oublie pas non plus l'importance de l'acculturation scientifique dès le plus jeune âge par des initiations à l'observation, l'expérimentation, la mise en théorie, des rencontres avec des intervenants de l'enseignement supérieur ou de la recherche, des projets pédagogiques autour d'actualités scientifiques (comme le blob avec Thomas Pesquet) ou encore des classes en nature, ainsi que d'autres activités d'initiation dans l'esprit de La Main à la Pâte.

J'encouragerai toutes les initiatives de diffusion des sciences dans la société avec le soutien des initiatives de sciences ouvertes et participatives. La diffusion de la connaissance scientifique se fait aussi par les canaux d'information traditionnels, il convient de réaffirmer l'importance des journalistes scientifiques et plus largement de l'indépendance de la presse. Je m'oppose fortement à toute privatisation de la parole scientifique comme avec le Sciences Media Centre britannique.

La réduction des inégalités est au cœur du programme écologiste. En particulier je lutterai contre les inégalités sociales d'accès à l'Enseignement Supérieur par la mise en place d'un revenu citoyen de 918 € pour tous à partir de 18 ans : cela permettra de remplacer bien des montages basés aujourd'hui des bourses. En parallèle, je développerai les maisons de santé universitaire et le logement étudiant. J'abrogerai l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants hors UE et inscrirai la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur public dans les principes constitutionnels. Je réduirai les inégalités territoriales en sortant d'un aménagement focalisé sur les métropoles par la construction de nouvelles universités ancrées dans leur territoire. Je développerai la formation tout au long de la vie et l'accueil non étudiant dans les universités.

La porosité de la haute fonction publique et du monde de la recherche est encore bien trop faible. La crise du COVID a montré combien les enjeux politiques se renforcent devant les grands enjeux scientifiques en temps de crise - cela a été observé au niveau mondial et a été décrit dans un colloque récent à la Bibliothèque nationale de France. Mais ces obstacles ne seront pas surmontés sans une pratique régulière et une confiance mutuelle entre les deux sphères. Cela demandera un changement de pratiques, pas seulement une bonne structure. Par exemple, il conviendra de favoriser les profils formés par la recherche dans la fonction publique. Il faudra aussi augmenter l'insertion des docteurs dans la haute fonction publique en leur réservant un nombre conséquent de places dans les grands corps d'État. L'ENA, avant sa dissolution, avait fait de larges progrès dans l'accès de ses élèves à des savoirs universitaires et à la culture scientifique : il faudra développer encore cette tendance dans l'Institut national du service public qui a pris sa place.

2/ Que pensez-vous de l'importance de reconnaître le besoin impérieux d'une recherche fondamentale non orientée ? Pour ce faire :

1. Comment comptez-vous financer la recherche la plus libre et ouverte possible ?
2. Comment articuler les recherches fondamentales et les recherches appliquées ?
3. Doit-on développer les partenariats public/privé pour la recherche ?
4. Peut-on rester strictement dans le cadre de la LPR ? Comment prendre en compte l'inflation dans les programmes pluriannuels ?

Les exemples sont nombreux d'avancées de recherche fondamentale qui *in fine* produisent des innovations critiques. Ainsi, la découverte de l'effet photovoltaïque au début du XXe siècle nous permet aujourd'hui de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Je veux donc sortir de la logique utilitariste qui inspire largement les politiques récentes de la recherche. Je souhaite une recherche ambitieuse à la hauteur des défis qui nous attendent, à la hauteur aussi de l'immense tradition française en la matière : pour cela je porterai l'effort de la nation pour la recherche publique à 1% du PIB dès 2025. Cet effort se traduira aussi par la création de 10 000 postes d'enseignants-chercheurs supplémentaires, et un plan de titularisation des personnels précaires, en particulier sur les fonctions d'appui. Le financement de la recherche publique doit être renforcé, mais pas au détriment des budgets des grands organismes. Ces grands organismes sont un moyen essentiel pour développer une politique scientifique ambitieuse à l'échelle du pays ou coordonner les grandes infrastructures de recherche.

Chaque chercheuse et chercheur recevra une dotation récurrente individuelle (tenant compte des spécificités disciplinaires telles qu'identifiées par les communautés) lui permettant une pratique normale de la recherche; les appels à projet seront ainsi une opportunité de financement complémentaire, pas une nécessité pour mener une activité de recherche. Ces appels à projets seront dédiés en priorité aux grands équipements ou projets fédératifs ambitieux. Pour ces appels à projets, je réduirai les outils de financement qui se multiplient dernièrement (PIA, France 2030), et augmentent ainsi la complexité et les frictions du système.

Pour favoriser l'innovation et le transfert des recherches, je reprendrai complètement le crédit d'impôt-recherche dont l'inefficacité et les dérives sont bien documentées (notamment par la Cour des Comptes). Je le réserverai aux projets qui ont une trajectoire sociale et environnementale vertueuse : par exemple dans les PME innovantes sur les thèmes de la transition écologique ou sur des sujets d'intérêt général comme le handicap.

Ainsi, mon programme pour la recherche va bien au-delà de la LPR par les moyens financiers débloqués et la vision générale qui le porte. Evidemment mes budgets respectifs tiendront compte de l'inflation, du GVT ou d'autres facteurs nécessitant réévaluation. Je compte également revaloriser le point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 5% pour tenir compte de l'inflation.

3/ Comment faire en sorte que les apports des sciences aient toute leur place dans la prise de décision politique ? Que proposez-vous et que pensez-vous des mesures suivantes ?

1. Instaurer des formations au fonctionnement de la démarche scientifique et aux fondamentaux de la recherche pour les élues et élus et la haute administration

2. Augmenter la participation des scientifiques à l'élaboration des réformes structurelles

Comme évoqué plus haut, je suis convaincu de l'apport des sciences dans la prise de décision politique. Les acteurs publics doivent avoir un plein accès à l'information scientifique. Cela passe par des liens renforcés avec les grandes institutions publiques de recherche mais aussi l'intégration par ces mêmes acteurs de pratiques scientifiques essentielles (analyse d'un état de l'art, développement d'une approche scientifique des problèmes). Ainsi que par les passerelles accrues entre milieu de la recherche et haute fonction publique que j'ai évoquées plus haut.

La prise de décision devrait presque toujours être accompagnée d'une analyse scientifique des enjeux. On ne peut que regretter que cela ne soit pas le cas. Je compte mettre en place un conseiller scientifique en chef ("chief science advisor") comme on le voit dans de nombreux pays. Ce conseiller scientifique en chef serait placé en permanence auprès du Premier ministre et chargé d'organiser régulièrement des auditions. Le rôle de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) devrait aussi être renforcé au sein du Parlement. Mais cet éclairage de la décision publique par les sciences doit en fait être renforcé à tous les niveaux de l'État, depuis les collectivités territoriales jusqu'au gouvernement. Pour autant, la science ne saurait être le seul moteur de la décision politique. Les choix politiques sont aussi régis par des valeurs ou des positions éthiques ou morales.

4/ Comment garantir les libertés académiques et scientifiques afin de protéger la liberté d'expression dans des limites dictées par l'éthique et le devoir de réserve ? Pour ce faire :

1. Quels mécanismes envisager pour garantir la sérénité des débats académiques et le principe d'indépendance des universitaires ?
2. Comment améliorer les relations de confiance entre la communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur et les pouvoirs publics ?
3. Comment répartir les crédits alloués entre les appels à projets et les financements récurrents ?
4. Comment développer les emplois pérennes, tout en développant l'attractivité des carrières scientifiques ?

Je suis convaincu de l'importance de ces libertés académiques. L'indépendance des universitaires, dans le cadre de leurs missions, doit être garantie face au pouvoir politique sous toutes ses formes. Ces libertés sont la condition nécessaire à la construction collective de connaissances, préservées de toute influence ou pilotage. Elles permettent aussi l'exercice du rôle de lanceur d'alerte que peuvent avoir des scientifiques ou communautés scientifiques comme l'illustre le GIEC.

Cette liberté universitaire, auxquels nos textes attribuent une valeur constitutionnelle, ne sera effective qu'au moyen d'un soutien ambitieux (recrutements statutaires, financements récurrents). Je garantirai l'indépendance des carrières (dont l'évaluation doit revenir aux communautés académiques libérées de la bureaucratie managériale). Je veillerai

également à ce que la programmation de la recherche ne soit pas dictée par des priorités industrielles, politiques ou économiques à visée court-termiste. Il convient aussi de réaffirmer le rôle essentiel de l'ESR public dans la société.

Pour la répartition des crédits alloués entre appels à projets et financements récurrents, je souhaite que la pratique normale de la recherche ne nécessite pas l'obtention d'un appel à projets. Chaque chercheuse ou chercheur se verra donc attribuer une dotation récurrente individuelle tenant compte des spécificités disciplinaires. Les communautés académiques doivent pouvoir préciser elles-mêmes les détails de cette dotation. Les appels à projets - dont les taux de succès seront augmentés, à la fois par l'augmentation des moyens dédiés et par la diminution de la demande - seront prioritairement dédiés aux grands équipements ou aux projets fédératifs ambitieux.

L'attractivité des carrières ne repose pas uniquement sur les salaires proposés même si ces derniers doivent être revalorisés. Outre la dotation individuelle, les moyens d'intervention ne doivent surtout pas être négligés. Il faudra aussi améliorer les conditions de travail par un ambitieux programme écologique de rénovation des locaux, un financement récurrent adéquat et un investissement à la hauteur dans les équipements scientifiques. Les établissements seront accompagnés pour améliorer les dispositifs de conciliation entre travail et vie familiale (crèche, aménagement du temps de travail) dans le cadre du renforcement général du service public de la petite enfance. Nous réduirons également la pesanteur de l'évaluation en laissant la place à des critères moins bibliométriques et plus qualitatifs comme cela est préconisé par la déclaration de San Francisco.